

Editorial

ORDURES MENAGERES : UNE REDEVANCE INCITATIVE A LA SAUVEGARDE DE NOTRE PLANETE

A la parution de ce bulletin municipal, les habitants de Cognin-les-Gorges, au même titre que tous ceux de la Communauté de Communes de Vinay, seront les pionniers d'un nouveau mode de collecte et de redevance due au titre des ordures ménagères.

Instaurée depuis 1999, la collecte dite sélective avec récupération du verre, du papier et des emballages en points d'apport volontaire a été un pas en avant considérable pour la prise en compte de la nécessité de réduire le volume des ordures ménagères et de préserver nos ressources en recyclant les matières premières. Nous ne pouvons que nous féliciter aujourd'hui des décisions prises hier. Malheureusement, nous constatons actuellement sur tout le territoire français un plafonnement des volumes triés (alors même que la prise de conscience écologique n'a jamais été aussi forte) et une inflation des coûts de collecte et d'élimination que certains citoyens ne pourront financièrement plus supporter si rien n'est fait.

Dès 2005 les politiques, les élus, les techniciens, les associations et les personnes intéressées ou en charge de ces questions ont pris le problème à bras le corps pour imaginer un mode de fonctionnement plus performant et plus équitable d'où la mise en place aujourd'hui de la REDEVANCE INCITATIVE où chaque citoyen paie en fonction de son effort de tri (principe du pollueur/payeur) et d'une collecte en points de regroupement limitant les contraintes environnementales et financières du ramassage.

S'il est vrai que ce système perturbe quelque peu nos habitudes et peut faire naître chez certains un sentiment d'hostilité (notamment pour ceux dont le tri et le respect de l'environnement ne sont pas de vraies valeurs) il ne faut jamais oublier l'objectif final et tout pionnier sait que pour atteindre son but il doit vaincre les uns après les autres toutes sortes d'obstacles psychologiques et matériels. Au fil du temps, les problèmes seront résolus et chacun alors pourra être fier d'avoir été un pionnier de la sauvegarde de notre planète.

Bernard BAYLE, Conseiller Municipal



SOMMAIRE

En direct des conseils.....	2	Le repas du 15 août.....	12
		L'été au club.....	
Dossier d'actualités.....	6	Infos utiles.....	13
Le service de l'eau à Cognin.....		Transport Transisère.....	
La redevance incitative.....	7	L'agence postale.....	
DOSSIER :		Bulle de mèmes.....	14
Les écoles.....	8	Vogue 2010.....	14
En parcourant les rues.....	10	Appel aux associations, artisans, commerçants.....	15
Achat du terrain.....		Bilan expo artistes locaux.....	
Le mur des gorges.....			
Les rues de Cognin.....		Marché paysan.....	16
Au cœur du village.....	11	Art floral.....	
Bibliothèque.....		Décès du Père Parsus.....	
Le Club des Gorges du Nan		Etat civil.....	16
Les 80 ans de Lucette Luya.....	11	Bloc-notes	16

En direct des conseils...



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 07/06/2010

1/ Délibération : abandon de l'usage des produits phytosanitaires

Le Conseil Général de l'Isère a adopté, par délibération du 25 mars 2010, un dispositif d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et du bâtiment.

Concernant la voirie, les aides départementales sont désormais conditionnées, quel que soit le montant du projet, par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la commune s'engage à abandonner avant la fin 2012 l'usage des produits phytosanitaires, hors les produits acceptés en agriculture biologique, dans la gestion de ses voiries et dépendances.

2/ Acquisition d'un rotofil

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de changer le rotofil destiné à l'entretien des voies communales car celui-ci ne fonctionne plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'acquisition d'un rotofil FS 400/autocut 40-2 pour la somme de 745 € TTC.

3/ STEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour l'enquête paysagère demandée pour la station d'épuration. Ont été consultés :

- Mme Claire BONNETON de Cras,
- Mme Sophie Déchaut « Des Paysages » de Boffres,
- M. Vincent GIRARD « Atelier Verdance » de Grenoble,
- M. Franck JOLIN « Sites et Paysages » du Touvet.

4/ PCS

La commune est soumise à l'obligation d'élaborer un « Plan Communal de Sauvegarde ». L'objet d'un PCS ne vise pas à se substituer aux services de secours. Il a pour but de lister les risques majeurs spécifiques à la commune et de définir, en fonction des moyens et des enjeux locaux, les réponses les plus adaptées à un événement de sécurité civile.

Aucune commune de la Communauté de Communes de Vinay n'étant dotée d'un PCS et bien que toutes ne soient pas dans l'obligation d'en avoir un, le bureau de la CCV a proposé de prendre en charge la réalisation de ces PCS.

5/ Toit Ecole/Mairie

L'entreprise Oliveira Euro Charpente consultée pour faire un devis pour la réparation de chéneaux, a fait une visite du toit de l'école. M. Margaron, Responsable de l'entreprise, a constaté qu'un entretien de la couverture serait nécessaire (tuiles à changer, arêtières à reprendre). De plus, les élus présents ont demandé de chiffrer le démontage des cheminées en briques qui n'ont plus d'utilité et qui sont en mauvais état.

L'entreprise réalisera un devis avec un chiffrage détaillé des différents travaux.

6/ Réunion SCOT

Bernard Bayle et Patrice Ferrouillat présentent au Conseil Municipal la réflexion sur le SCOT entreprise dans le cadre du Sud-Grésivaudan.

Une contribution au PADD du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise sera apportée par le secteur Sud-Grésivaudan. Le rendu de tout ce travail sera présenté à tous les conseillers municipaux du Sud-Grésivaudan le lundi 5 juillet 2010 au Diapason.

7/ Courriers

Lecture est faite par M. le Maire des courriers de :

- M. Ryan au sujet du stationnement sur le parking du Vieux Village,
- M. Nardini au sujet de la ruelle entre l'église et sa propriété.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19/07/2010

1/ Délibération : adhésion de Poliéna à la CCV

La commune de Poliéna a, par délibération en date du 25 février 2010, sollicité son adhésion à la Communauté de Communes de Vinay. Compte tenu des intérêts réciproques des collectivités concernées, le Conseil communautaire a, par délibération en date du 3 juin 2010, approuvé l'adhésion de la commune de Poliéna à la Communauté de Communes de Vinay. En application des dispositions de l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux disposent alors de trois mois pour se prononcer à leur tour dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune de Poliéna à la Communauté de Communes de Vinay.

2/ Signature d'une convention avec les partenaires financiers associés à la numérisation du plan cadastral

M. le Maire rappelle que les travaux de numérisation du plan cadastral de Cognin se sont achevés en 2002. Le

En direct des conseils...

label de conformité de la DGFIP a été accordé à l'ensemble des feuilles. Il convient maintenant de demander la participation financière des partenaires associés à ces travaux : ERDF-GDG, France Télécom et ONF. Pour cela il faut signer une convention qui définit les modalités à caractère administratif, technique, financier et juridique que les parties s'engagent à respecter. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention financière avec les partenaires associés à la numérisation du plan cadastral.

3/ STEP

Suite à la réunion en Préfecture du 29 juin et au courrier du Bureau du Conseil et de la Légalité de cette même Préfecture du 15 juillet, au sujet de la compétence eau assainissement, les représentants de l'Etat ont fait ressortir que le délai accordé aux communes adhérentes à la Communauté de Communes de Vinay pour se conformer au nouveau contexte est écoulé depuis maintenant plus de 10 ans.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement d'une Communauté de Communes, la loi exclut les transferts de compétence à la carte de la part des personnes publiques adhérentes, ce qui a pour effet de substituer la structure intercommunale à la commune pour la totalité des compétences détenues par la première, ainsi que pour l'ensemble des éléments d'une compétence transférée.

Malgré ce rappel de la loi, l'ensemble du Conseil Municipal fait ressortir :

- que la commune, par sa situation géographique, n'est pas concernée par les problèmes des bassins versants de ses consœurs de la rive droite, qu'en cas de problème, elle a un maillage de dépannage avec sa voisine Izeron et que les budgets d'eau et d'assainissement étant indépendants on ne les pénalise pas financièrement (ces éléments étant clairement énoncés dans la délibération du 15 septembre 1998 déposée en Préfecture de l'Isère) ;
- que la Communauté de Communes de Vinay sera elle aussi pénalisée puisqu'elle devra assurer l'entretien des réseaux de plusieurs communes supplémentaires en 2011 et devra se pourvoir en effectifs supplémentaires, étant donné qu'on entraîne dans ce transfert la Commune de Rovon qui n'a exprimé aucune demande à cet effet ;
- que la Commune projetait de construire sa STEP, avec des aides financières publiques nettement inférieures à celles espérées par la CCV (où est, dans ce cas-là, la demande d'économie que l'on demande de faire aux communes !) ;
- que les abonnés seront lourdement pénalisés par la tarification pour un service qui ne sera pas supérieur

(le Maire n'est-il pas garant des finances communales ?).

Après en avoir délibéré, ce n'est que contraint et forcé que la commune intégrera la compétence « eau et assainissement » de la Communauté de Communes de Vinay au 1er janvier 2011, après avoir débattu des modalités de transfert avec les organismes concernés.

4/ Permis de Construire

Le Conseil Municipal prend connaissance des permis de construire de :

- Melle Aline LAMBERT et M. Gilles RODET pour la rénovation d'une maison d'habitation au Giet,
- M. Henri BARTHELON pour un bâtiment agricole à Chagneux,
- Mme et M. François COUDER pour une maison individuelle à Chaponnière.

5/ Travaux

Un tour d'horizon est fait sur les travaux prévus en 2010 :

- l'aménagement des Sorbiers et l'éclairage public du Pont du Nan sont terminés et soldés ;
- le programme voirie 2010 a été attribué à la Routière Chambard, moins disante, pour 18 455 € HT. Les travaux débuteront après les vacances d'août ;
- la reprise de la zinguerie et le suivi de la toiture du bâtiment Ecole/Mairie par l'entreprise Euro Charpente Oliveira aura lieu première quinzaine d'août ;
- la réfection du mur du cimetière et le redressement des pierres tombales se déroulera après la Toussaint, mais l'état des lieux pourrait être fait en septembre. D'autre part, d'autres devis de maçonnerie seront demandés ;
- un accord de principe est trouvé avec Jean-Claude Cret pour un achat de terrain autour de la Salle des fêtes, de manière à pouvoir clore.

6/ Photocopieurs

Suite à la décision du Conseil Municipal de changer les 2 photocopieurs, Patrice Ferrouillat qui s'est chargé de contacter plusieurs fournisseurs et après étude des différentes propositions, propose de retenir la moins chère, celle de la SARL JM BUREAUTIQUE qui propose un copieur MPC 2550 pour la Mairie et un copieur 22/2705 reconditionné pour les écoles pour la somme de 6462 € TTC.

7/ Courriers

Nicolas CHARREL a été embauché pour les vacances d'été du 19 juillet au 20 août pour aider puis pallier l'absence des titulaires.

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 06/09/2010

1/ Délibération : insertion paysagère de la Station d'Epuration (STEP)

Concernant l'insertion paysagère de la STEP, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'analyse de la commission d'appel d'offres pour la mission d'assistance au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour l'offre de Mme Claire Bonneton de Cras (Isère) pour la tranche ferme de cette opération, pour une somme de 3 900 € et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

2/ Mise en stage

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en stage avant titularisation de la personne en charge de la gérance postale communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de la mise en stage à temps non complet pour 65,67 heures mensuelles et charge Monsieur le Maire de faire établir l'arrêté correspondant et procéder à toutes les démarches nécessaires.

3/ Attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

En application du Décret Ministériel 2002-61 du 14/01/2002, modifié par le Décret 2006-759 du 29/06/2006 et le Décret 2010-761 paru au JO du 08 juillet 2010, il est proposé d'attribuer l'IAT à l'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe en charge du Secrétariat de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe à 4 le coefficient multiplicateur au montant de référence annuel propre à chaque grade,
- précise que cette indemnité sera versée à raison de 1/12 chaque mois,
- adopte cette proposition à compter du 1er septembre 2010.

4/ Tarifs de location de la Salle Polyvalente et de la Cantine

Concernant la **Salle Polyvalente**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, **à compter du 1er janvier 2011, les tarifs de location** suivants :

- *Personne habitant la commune*
(payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)
week-ends 200.00 €,

- *Association communale*
2 manifestations à but non lucratif
ou 1 à but lucratif 0.00 €
- *Personne extérieure à la commune*
week-end 700.00 €,
- *Association extérieure (bals non autorisés)*
1^{ère} manifestation à but non lucratif 0.00 €,
1^{ère} manifestation à but lucratif
ou 2^{ème} à but non lucratif 700.00 €,

Pour la **Cantine**, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location comme suit :

- *Personne habitant la commune*
(payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)
24 heures 80.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
24 heures 280.00 €.

Le mode de collecte des ordures ménagères passant à la redevance incitative le 02 octobre 2010, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe une nouvelle caution pour le ménage et le tri s'élevant désormais à 200 € à compter de cette date-là et maintient celle de 550 € correspondant au règlement des dégradations éventuelles.

Pour ces deux salles, tout cas particulier sera traité par l'exécutif.

5/ Toiture du bâtiment Ecole/Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dépose des cheminées et à une inspection plus approfondie de la toiture du bâtiment Ecole/Mairie, les tuiles de ce dernier se révèlent en mauvais état et qu'il ne semble pas très judicieux de reprendre la zinguerie pour recouvrir le toit dans quelques années.

Un devis a ainsi été demandé à l'entreprise Euro-Charpente Oliveira. Celui-ci s'élève à la somme de 32 090,41 € HT avec une TVA à 5,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire de contacter l'entreprise afin de procéder aux travaux dans les meilleurs délais et pour le montant prévu au devis.

6/ Achat de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des contacts qu'il a eus avec Monsieur Jean-Claude CRET au sujet de l'achat de 2 parcelles de terrain contiguës à la Salle Polyvalente.

Ces 2 parcelles, l'une de 658 m² et l'autre de 493 m², ont été métrées par l'entreprise Artigéo et font l'objet d'une numérotation au cadastre.

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 04/10/2010

1/ Délibération : achat de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux accords passés précédemment, les 2 parcelles B 2057 de 493 m² et B 2058 de 658 m², appartenant à Monsieur Jean-Claude CRET, ont été enregistrées au cadastre.

Ces 2 parcelles d'utilité publique sont situées en zone SP3 (emplacement réservé au POS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire de conclure la vente au prix convenu de 20€/m² et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

2/ Délibération : Adhésion au contrat-cadre du Centre de Gestion

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille, et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accident de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché négocié, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Le Maire propose aux élus que la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour les lots suivants :

- Lot 1 : Protection santé complémentaire
- Lot 2 : Prévoyance contre les accidents de la vie
- Lot 3 : Garantie dépendance

Ceci donne en effet la possibilité aux agents de la Commune d'adhérer à tout ou partie de ces lots, en fonction de leurs besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, charge Monsieur le Maire d'adhérer au contrat cadre-mutualisé d'action sociale au profit du personnel territorial, mis en place par le Centre de gestion de l'Isère.

3/ Mise en place d'un marché sur la place publique

Maryse Calendini propose d'essayer de mettre en place un marché hebdomadaire avec une dizaine d'exposants le samedi de 07h00 à 13h30 sur la place publique à partir du 30 octobre 2010.

Une délibération est prise dans ce sens, ainsi qu'un arrêté fixant le règlement.

4/ Travaux sur les chemins

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture d'investis-

tissement de la Routière Chambard correspondant aux 2 antennes de chemin à La Vorcière et à La Tour pour un montant de 13 250,08 € HT et celle des emplois partiels à l'émulsion pour 5 265€ HT.

D'autre part, suite à la chute du parapet sur le chemin des gorges, un devis de mise en place d'une glissière de sécurité en bois par la société ACE est étudié et retenu.

5/ Audit énergétique

Monsieur le Maire présente l'audit énergétique diligenté par le Parc Naturel Régional du Vercors et réalisé par le cabinet Alnaïr Environnement. Cet audit a été réalisé sur le bâtiment écoles/mairie, la salle polyvalente, la bibliothèque, l'agence postale et l'éclairage public.

Il laisse apparaître que les ratios dépenses totales, consommation et dépenses par bâtiment, sont supérieurs par habitant à ceux des ratios de la moyenne des communes françaises de moins de 2 000 habitants, ce qui s'explique par un équipement en bâtiment largement supérieur à celle de la moyenne nationale.

Les préconisations à voir dans le futur :

- Mairie/Ecoles :
 - Changement des anciens double-vitrages,
 - remplacement de la chaudière qui est ancienne, par une chaudière à condensation ou prévoir une étude de faisabilité pour une chaufferie bois,
 - isolation des murs extérieurs ;
- Salle polyvalente : Aucune ;
- Agence Postale : Aucune
- Bibliothèque : Isolation du plancher en sous-face de la cave ;
- Feux tricolores : Revoir le contrat EDF pour une puissance inférieure.

Toutes ces préconisations sont énoncées en vue d'économie d'énergie et de CO₂, avec une exploitation normale, c'est-à-dire avec des portes et fenêtres fermées en périodes froides et des lumières ou des éclairages publics limités dans le temps nécessaire.

6/ Route Forestière du Ruisant

Une réunion a eu lieu en présence de la Direction Territoriale du Conseil Général, des représentants des communes et de l'ASA des Quatre Montagnes.

La part de Mallevall dans le plan de financement de la 1ère tranche est remise en cause par l'impossibilité légale des pouvoirs publics de financer plus de 80 % d'un projet.

La réalisation du projet dépendra de la décision du Conseil Général et de Mallevall pour financer la part de ce dernier.

Si la décision est négative, chacun devra assumer ses responsabilités et se posera le problème des sommes avancées par l'ASA pour le dossier paysager et des 1 600 € de la commune pour l'achat du terrain Ménard.

Dossiers d'actualités...

LE SERVICE DE L'EAU À COGNIN

Le 1^{er} janvier 2011, le service de l'eau deviendra intercommunal.

Pourquoi ce choix ? Qu'est ce qu'il va changer ?

Le choix :

En fait il n'y a pas de choix, la préfecture nous l'a imposé. Après plusieurs réunions, où toutes les possibilités ont été envisagées, démission du Conseil Municipal, abandon de la STEP (station épuration), il a fallu se rendre à l'évidence, rentrer dans la légalité était la seule issue responsable.

Devant l'intransigeance de la MISE (Mission Interministérielle du Service de l'Eau) à signer le dossier technique de la STEP, pour une question de compétence, la dernière réunion en Préfecture, en présence de la CCV (Communauté de Communes de Vinay), de Mme le Maire de Rovon, qui est dans la même situation que nous, et de 10 services différents de l'Etat, nous avons été sommés d'intégrer la compétence "eau et assainissement" de la CCV, nous laissant comme seule latitude de discuter le lissage des prix avec cette dernière (Délibération du 19 juillet 2010).

côtés et en aucun cas doivent être tenus pour responsables de cette situation. Le problème a toujours été la MISE.

Comment en est on arrivé là ?

Un petit rappel des faits.

Peu de temps après la création de la CCV, sous la houlette d'Albert Buisson, cette dernière s'est penchée sur le problème de l'eau et de l'assainissement où la situation était très disparate et où des problèmes récurrents existaient dans les communes ayant le même bassin versant. L'étude dura 3 ans et la volonté était d'aller vers un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) où chaque commune pouvait adhérer à la carte. En 1998, la préfecture trouva dommage de créer encore une nouvelle structure et donna verbalement une dérogation **pour ne pas adhérer** à cette compétence qui ne pouvait être que pleine et entière à la CCV.

C'est ainsi que 3 communes de la rive gauche, dont la nôtre, ne se sentant pas trop concernées, n'adhèrent pas. (Délibération du 15 septembre 1998).

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

MAIRIE
de
COGNIN-LES-GORGES
38470

Tél : 04 76 38 31 31
Fax : 04 76 64 08 32

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

OBJET : Station d'épuration.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juillet 2010

L'an deux mille dix, le 19 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Cognin-les-Gorges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Albert GLENAT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/07/2010

Présents : Mmes BOREL, BONTA, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD, MM GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIE, CHAMPION, LEMONSU.

Excusé : P. MELGAREJO.



Suite à la réunion en Préfecture du 29 juin et le courrier du Bureau du Conseil et du Contrôle de la Légalité du 15 juillet au sujet de la compétence eau/assainissement, les représentants de l'Etat ont fait ressortir que le délai accordé aux communes adhérentes à la Communauté de Communes de Vinay pour se conformer au nouveau contexte est écoulé depuis maintenant plus de 10 ans.

Par ailleurs, s'agissant plus particulièrement d'une Communauté de Communes, la loi exclut les transferts de compétence à la carte de la part des personnes publiques adhérentes, ce qui a pour effet de substituer la structure intercommunale à la commune pour la totalité des compétences détenues par la première, ainsi que pour l'ensemble des éléments d'une compétence transférée.

Malgré ce rappel, l'ensemble du Conseil Municipal fait ressortir :

- que la commune, par sa situation géographique, n'est pas concernée par les problèmes des bassins versants de ses consœurs de la rive droite, qu'en cas de problème, elle a un maillage de dépannage avec sa voisine Izeron et que les budgets d'eau et d'assainissement étant indépendants on ne les pénalise pas financièrement (ces éléments étant clairement énoncés dans la délibération du 15 septembre 1998 déposée en Préfecture de l'Isère) ;
- que la Communauté de Communes de Vinay sera elle aussi pénalisée puisqu'elle devra assurer l'entretien des réseaux de plusieurs communes supplémentaires en 2011 et devra se pourvoir en effectifs supplémentaires, étant donné qu'on entraîne dans ce transfert la Commune de Rovon qui n'a exprimé aucune demande à cet effet ;
- que la Commune projetait de construire sa STEP, avec des aides financières publiques nettement inférieures à celles espérées par la CCV (où est, dans ce cas-là, la demande d'économie que l'on demande de faire aux communes !) ;
- que les abonnés seront lourdement pénalisés par la tarification pour un service qui ne sera pas supérieur (le Maire n'est-il pas garant des finances communales ?).

Après en avoir délibéré, ce n'est que contraint et forcé que la commune intégrera le giron de l'eau et assainissement de la Communauté de Communes de Vinay au 1er janvier 2011, après avoir débattu des modalités de transfert avec les organismes concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus désignés, et ont signé les membres présents.

Delibération certifiée exécutoire par le Maire
Compte rendu de la transmission en Préfecture le : 27 JUL. 2010
Et de l'affichage en date du : 27 JUL. 2010
Le Maire :
Mairie de Cognin-les-Gorges
Séance du 19/07/2010
Page 1/1

Pour copie certifiée conforme
Le Maire, A GLENAT



- 1 OCT. 1998

COPIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Isère

EXTRAIT

COMMUNE DE COGNIN les GORGES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,

le 15 septembre,
le Conseil Municipal de la commune de COGNIN les GORGES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A. Desperrier, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 31/08/1998.

PRÉSENTS : MM. BOUCHER, MICHALLET, ARGOU, DESPERRIER, VEHIER, DOLIN, GIRARD, REPELLIN, FILLET, GLENAT, CHANAS, BOUCHET, COUDER, CHAMPION, LEMONSU.

ABSENTS :

OBJET : Transfert du Service de l'Eau et de l'Assainissement.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le transfert de la gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté de Communes de Vinay. Deux réunions ont été consacrées à ce sujet et le dossier a été largement débattu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rappelle qu'il n'est pas contre le principe d'une gestion en intercommunalité mais qu'en vertu des éléments suivants :

- la Commune a engagé depuis plusieurs années une entraide de ressource en eau avec la Commune d'Izeron,
- la Commune, par sa situation géographique, ne bénéficie pas comme la plupart des ses voisines de la rive droite de l'Isère, des bassins versants qui peuvent converger vers Vinay,
- la Commune craint que la mise en place d'une telle structure efface les avantages qu'elle pourrait procurer.

Il ne souhaite pas pour l'instant transférer la gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement à la Communauté de Communes de Vinay.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus désignés, et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,

A. DESPERRIER

Mairie de COGNIN les GORGES

Isère

Préfecture de l'ISERE

30 SEP 1998

SERVICE DU COURRIER

Seulement douze ans ont passé, les Préfets et chefs de service aussi, l'Europe est arrivée, et aujourd'hui, après quelques relances générales on nous demande de nous mettre en conformité avec la loi.

Qu'est ce qui va changer ?

- Une chose est certaine : le prix. Actuellement celui de la CCV est approximativement le double. Même si l'on nous

En préambule, je tiens à préciser aux abonnés que dans cette affaire, la CCV et son Président Albert Buisson étaient à nos

laisse la latitude pour l'étalement, cela ne changera pas grand-chose.

- Le projet de STEP devait être repris par la CCV.
- La réactivité pour les branchements.
- Pour le reste, comme le suivi journalier et la surveillance du réseau, tout sera fonction des accords avec la régie.

Une réunion publique est projetée en fin d'année.

Une chose est certaine, et cela est extrêmement regrettable, sous le couvert de mutualisation des moyens, on vide les communes de leurs substances et bientôt, les Maires n'auront plus que les conflits à gérer.

Deux exemples frappants :

- On opère actuellement comme si tout le monde était riche, alors que la situation de beaucoup de personnes est alarmante. Pour parler du sujet qui nous intéresse : plus le prix de l'eau est élevé, plus les communes ou groupement de communes ont droit à des subventions.
- Avant les transferts, les Maires étaient obligés d'harmoniser leur urbanisation en fonction de leurs ressources en eau. Maintenant ce n'est plus leur problème.

Je dis souvent que les communes sont comme un troupeau de buffles devant les lions, ces derniers les harcèlent jusqu'au moment où ils réussissent à en isoler un et là c'est fini, il se fait manger.

Pour les communes, on suit le même chemin.



LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES À COGNIN-LES-GORGES

Les messagers du tri vous ont distribué un écopuide, des infos pratiques, un mémo-tri, ainsi que le règlement de collecte du SICTOM ; vous voilà donc bien armés pour passer d'un système à l'autre. Conservez bien ces documents qui vous seront utiles longtemps. Si beaucoup de cas ont été envisagés lors de la mise en place du système et de la phase test, il se peut que d'autres problèmes surgissent. Alors n'hésitez pas appeler les techniciens du SICTOM car ce système innovant n'est pas figé et il doit s'adapter en permanence aux réalités du terrain. L'objectif de cet article n'est pas de répéter une fois de plus les consignes mais de vous informer plus précisément de son fonctionnement local.

→ A ce jour, trois points de regroupement sont installés à proximité du village :

- la bascule
- le vieux pont du Nan
- le terrain communal route de Mallevall au sud de l'ensemble immobilier des Sorbiers

Si le foncier arrive à se régler, il est aussi envisagé d'installer un point de regroupement en semi-enterré à l'entrée amont de l'ancien Pont de Trellins ; côté sud, il faudra attendre l'installation d'un point à Izeron dans le secteur Chagneux.

Après un tel maillage, notre village devrait être correctement desservi sachant que tout habitant de Cognin peut déposer son sac dans tous les points des communes adhérentes au SICTOM.

→ La commune envisage de souscrire un abonnement du type « GROS PRODUCTEUR » avec « container » afin de satisfaire les besoins de la salle des fêtes (dont le règlement de location prévoira dorénavant une incidence ordures ménagères), ceux de la cantine, des services de nettoyage communaux et ceux des associations.

→ Les containers semi-enterrés sont équipés d'un dispositif détectant chaque soir le taux de remplissage permettant ainsi au camion de ramassage de n'intervenir qu'à bon escient. Le temps du réveil par le camion poubelle est révolu.

→ Les bâtiments collectifs, les lotissements vont aussi pouvoir se passer de locaux poubelles et du préposé à « sortir les poubelles » et nos rues ne connaîtront plus les containers renversés et les sacs éventrés par les animaux errants. Personne ne devrait s'en plaindre.

→ Le problème des couches (gros volume) a retenu toute l'attention du SICTOM. Si les parents prennent naturellement en charge l'élimination des couches de leurs enfants, les assistantes maternelles ont quant à elles élaboré un règlement à cet effet. Les personnes incontinentes verront sur présentation d'un certificat médical leur redevance plafonnée à 26 sacs.

→ La redevance incitative pousse aussi au compostage : que ceux qui disposent d'un terrain n'hésitent pas car la réduction à ce titre du volume des ordures ménagères est impressionnante et le compostage, en respectant quelques règles très simples, n'a rien de compliqué. Sachez aussi qu'un quartier, une association de lotissement... peuvent très bien lancer un compostage collectif qui a en plus le mérite de faire rencontrer les gens en leur faisant faire des économies (ce n'est pas courant)

→ Les progrès du tri vont générer un afflux important de volume vers les déchetteries qui doivent s'équiper pour le recevoir au mieux. Celle de St-Marcellin va être remplacée début 2011 par une déchetterie beaucoup plus performante à St-Sauveur ; dès sa mise en service, la rénovation de celle de Vinay sera engagée. A compter du 01/10/2010 les horaires des déchetteries de Vinay et de St. Marcellin seront aussi aménagés et harmonisés pour mieux satisfaire les utilisateurs, à savoir :

- Du lundi au vendredi : de 13 h 30 à 18 h 00
- Le mardi et vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00
- samedi (sans interruption): 9 h 00 à 18 h 00

Le système est donc lancé et sa réussite dépend de nous tous. Le pari sera gagné si et seulement si :

- Le volume des déchets ultimes (incinération/décharge) est considérablement réduit au bénéfice des volumes recyclés
- Ce système de redevance assure une maîtrise des dépenses dans le temps.
- Le civisme de chacun permettra d'éviter les dépôts sauvages.

Bernard BAYLE, Conseiller Municipal
Vice Président du SICTOM

Dossier : Les écoles ...

LES EFFECTIFS

Le regroupement scolaire accueille dans les trois écoles 214 enfants.

L'école primaire de St-Gervais compte à ce jour 72 enfants, les écoles primaires 142 enfants répartis sur Rovon (66 élèves) et Cognin les gorges (76 élèves)

ECOLE MATERNELLE = 72 enfants					
	PS	MS	GS		
COGNIN	5	8	7	20	I. Dubouchez et L. Bouley
MALLEVAL	0	2	0	2	G. Guerin
ROVON	6	6	9	21	A. Kasnicki
ST GERVAIS	13	6	7	26	
LA RIVIERE		2	1	3	
	24	24	24	72	

ECOLE PRIMAIRE DE ROVON = 66 enfants					
	CP	CE1	CE2		
COGNIN	6	11	0	17	CP : C. Chastagnier et F. Bonnet
MALLEVAL	0	0	0	0	CE1 : N. Escalle
ROVON	6	8	9	23	CE1/CE2 : M. Estrabot
ST GERVAIS	9	12	5	26	
	21	31	14	66	

ECOLE PRIMAIRE DE COGNIN = 76 enfants					
	CE2	CM1	CM2		
COGNIN	10	14	11	35	CE2/CM1: A. Cazals
MALLEVAL	0	0	0	0	CM1/CM2 : F. Grassin
ROVON	0	10	11	21	CM2 : C. Brass
ST GERVAIS	3	5	12	20	
	13	29	34	76	

LES HORAIRES DE CLASSE

Nous rappelons les horaires de classe. Les écoles ouvrent leurs portes 10 minutes avant l'heure d'entrée.

Cognin les gorges 8h40 - 11h40 et 13h10 - 16h10

Rovon 8h50 - 11h50 et 13h20 - 16h20

St-Gervais 9h00 - 12h00 et 13h30 - 16h30

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Il est pris en charge par le Conseil Général de l'Isère et est gratuit. Ce sont les transports Andrade qui effectuent les trajets. Les horaires de départ et de retour, ainsi que le circuit sont définis par le Conseil Général.

	Horaires matin		Horaires soir
St-Gervais – Ecole	8h10	Cognin les Gorges – Ecole	16h10
St-Gervais – Le bourg	8h12	Rovon – Ecole	16h20
St-Gervais – Le port	8h15	St-Gervais – Le port	16h25
Rovon – Ecole	8h20	St-Gervais – Ecole	16h30
Cognin les Gorges – Ecole	8h30	Rovon – Ecole	16h40
Rovon – Ecole	8h40/8h45	Cognin les Gorges – Ecole	16h50
St-Gervais – Ecole	8h50/8h55		

LA CANTINE

Les locaux et le personnel sont communaux. La gestion est assurée par le Sou des Ecoles pour Rovon et par le SSI (Syndicat scolaire Intercommunal) pour St-Gervais et Cognin.

A ce jour, le traiteur est M. Cécillon de Vinay.

Le prix du repas est de 3.55€ pour l'école de Rovon et de 3.75€ pour les écoles de St-Gervais et de Cognin. (0.20€ supplémentaire pour la gestion de La Régie de Recette).

Les horaires varient d'une commune à l'autre :

Cognin : de 11h40 à 13h00
Rovon : de 11h50 à 13h10
St-Gervais : de 12h00 à 13h20

Les familles de Cognin qui laissent leurs enfants à la cantine de Cognin, de Rovon, de St-Gervais, et qui ont un quotient familial inférieur à 620€ peuvent obtenir une aide de 1.50€ par repas du CCAS de la commune.

COGNIN LES GORGES	7 h 30 / 8 h 35	16 h 10 / 18 h
ROVON	7 h 30 / 8 h 40	16 h 20 / 18 h
SAINT GERVAIS	7 h 30 / 8 h 50	16 h 30 / 18 h

LA GARDERIE

Elle fonctionne dans les trois communes de 7h30 jusqu'à l'ouverture de l'école et le soir après la classe jusqu'à 18h00.

Le tarif est de 1.05€, quelle que soit la durée de la garderie.

Des cartes sont en vente aux agences postales de St-Gervais et celle de Cognin. Sont proposées : des cartes de 40 cases, 20 cases et de 10 cases, au choix.

LE PERSONNEL DU SSI A COGNIN LES GORGES

Christelle Bonavia anime la garderie, matin et soir, assure la cantine et le ménage de l'école.

Isabelle Martinez assure le transport scolaire le soir, la cantine, le ménage de l'école et la vente de tickets de cantine et de garderie à la poste de Cognin.

Maryse Calendini complète l'équipe de la cantine.

Béatrice Ferrouillat assure le transport scolaire le matin et la vente de tickets de cantine et de garderie à la poste de Saint-Gervais.

Paola Billard se joint à l'équipe pour le ménage des vacances scolaires.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Cognin	• Mr GRASSIN Frédéric – Directeur • Mme CAZALS Aurélie • Mme BRASS Claire	Classe de CM1/CM2 Classe de CE2/CM1 Classe de CM2
Rovon :	• Mme ESCALLE Nathalie – Directrice • Mme CHASTAGNIER Christine • Mme ESTRABOL Marion	Classe de CE1 Classe de CP Classe de CP/CE2
St-Gervais :	• Mme GUERIN G. – Directrice • Mme DUBOUCHER CHABERT Isabelle et Mme BOULEY L. • Mme KASNICKI Agnès	Classe de PS Classe de MS Classe de GS

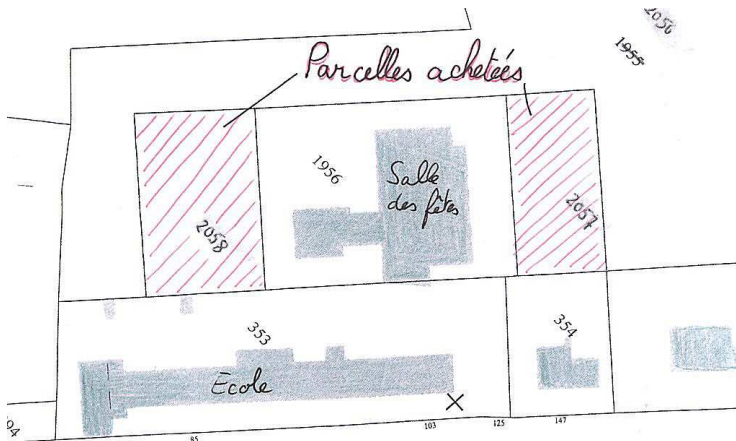
En parcourant les rues...

ACHAT DU TERRAIN POUR LES ÉCOLES ET LA SALLE DES FÊTES

Depuis de nombreuses années, la commune de Cognin les Gorges loue à Jean-Claude Cret le pré situé entre l'école, la salle des fêtes, et son domicile. Ce pré permet aux écoles (et au centre aéré de la Communauté de Communes de Vinay) d'avoir une surface enherbée pour les évolutions sportives ou les temps de récréations. Il est parfois utilisé par les utilisateurs de la salle des fêtes pour des apéritifs ou autres activités. Mais pour un usage plus facile, tous les utilisateurs (enseignants, animateurs, personnels de la cantine, locataires de la salle des fêtes) demandaient que ce pré soit clôturé.

La commune ne voulait pas engager de frais sur un terrain dont elle n'était pas propriétaire. C'est pour cette raison qu'elle a demandé à Jean-Claude Cret s'il était vendeur de cette parcelle et d'un autre morceau de terrain au nord de la salle des fêtes. Il a entendu la demande de la commune et grâce à sa compréhension, un compromis sur le prix a rapidement été trouvé.

Les 2 parcelles représentant une surface totale de 1 151 m² ont été achetées au prix de 20€/m² . La commune pourra rapidement clôturer ce terrain et donner à chacun (usagers et voisinage) plus de sécurité et de tranquillité.



MUR DES GORGES

Le parapet du chemin des gorges était depuis quelque temps sous surveillance. Plusieurs devis avaient été réalisés pour sa réfection.

Cet été, la sécheresse a eu raison de lui et il a disparu dans le torrent, heureusement sans dommage. Sa chute a eu le mérite de clarifier la situation et de pouvoir évaluer les travaux à leur juste valeur, avec l'aide de la DDT.

Après de mûres réflexions, la pose d'une glissière de sécurité en bois est la plus adaptée au terrain et à l'environnement. Ainsi le devis de la société ACE de St. Peray a été retenu pour une somme de 2 210 € HT.



LES ROUTES DE COGNIN....

Un entretien des voies communales par émulsion de bitume et gravillonnage a été réalisé par l'entreprise Chambard, ainsi que le goudronnage d'accès aux habitations à la Tour et à la Vorcière.

LEURS PANNEAUX ...

Prochainement une signalétique sera mise en place pour indiquer l'école, la mairie et la salle des fêtes au niveau de la route nationale.

Des panneaux sécurisant le carrefour du lotissement "Les Sorbiers" seront posés au carrefour de la rue de Mallevall.

ET LEURS BAS-CÔTÉS...

Des automobilistes indécents se débarrassent de leurs bouteilles vides (souvent ayant contenu une boisson alcoolisée), cartons et autres débris le long des chaussées. Outre les effets polluants, ce manque de civilité peut entraîner des risques de blessures notamment pour les enfants et les agriculteurs.

Conducteurs, du verre, des verres, bonjour les dégâts !

Au cœur du village...

BIBLIOTHEQUE

Résidence des Gorges, Rue St Joseph.

Permanences: mardi de 15h30 à 18h
 vendredi de 17h à 19h.

La cotisation annuelle est toujours de

10€ pour les adultes
5€ pour les collégiens et lycéens
Gratuite pour les scolaires

Septembre, une nouvelle année démarre. C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli nos petits écoliers. Les trois classes de primaires ont retrouvé le chemin de la bibliothèque. Ils viendront toutes les deux semaines choisir de quoi satisfaire leur curiosité.

Je profite de l'occasion pour rappeler aux parents que la cotisation est gratuite pour les enfants jusqu'en fin de primaire. Ils peuvent venir les inscrire et leur donner ainsi la possibilité de lire encore plus. Un très grand choix de livres est à leur disposition.

J'invite aussi toutes les "Nounous" à venir avec leurs petits bambins pour un premier contact avec le livre. Nous avons étoffé nos collections avec :

- Une grande sélection d'album enfants, de livres cartonnés pour les plus petits.
- De nombreux petits romans première lecture, et plein d'autres choses aussi intéressantes les unes que les autres.

Achats Livres adultes :

Belva Plain : Là où les chemins nous mènent
Les Werner

Françoise Bourdin : D'espoir et de promesse

Françoise Bourdon : La combe aux oliviers

Janine Boissard nous séduit avec ces nouveaux romans :

- **Loup, y es-tu?** Nous découvrons une nouvelle facette de l'auteur dans un livre très émouvant sur la longue et périlleuse enquête menée par Manon...
- **Malek.** C'est l'histoire vraie d'un petit garçon qui ne peut compter que sur lui-même. Le destin lui arrache son père et dépouille sa famille de ses terres et de son honneur. Il ne reste que l'école, le travail,...
- **Sois un homme, papa** est l'histoire d'une famille déchirée. Cessant enfin de courir après une vie qui lui échappe, Jean-Rémi va renouer avec la passion de sa jeunesse pour l'horticulture et prendre le temps d'être lui-même. Et, pour l'amour de ses enfants, Jean-Rémi est prêt à tout. Même à devenir un héros

Entrez dans l'univers de **Barbara Constantine**:

- **A melie, sans melo.** On y croise une grand mère éperdue de tendresse pour sa petite fille.
- **Tom, petit Tom, tout petit Homme.** On découvre l'adorable Tom qui vit avec sa très jeune mère dans un

mobil home et assure leur survie en piquant des légumes dans le jardin des voisins.

- **Allumer le chat.** Un animal pédant et son propriétaire couvert d'acné...

N'hésitez pas à venir les emprunter !

Le site de la bibliothèque est accessible depuis la page de la commune :

<http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org> ,

ou depuis le site des Bibliothèques de Sud Grésivaudan

<http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org> .

Venez visiter ces sites et réserver vos livres depuis le catalogue collectif ou 106 000 ouvrages sont à votre disposition.

CLUB DES GORGES DU NAN

LUCETTE LUYA A FÊTÉ SES 80 PRINTEMPS

Lucette Luya, figure locale bien connue, a fêté son anniversaire au club des aînés.

Issue d'une famille de huit enfants elle a toujours vécu à Cognin. A dix huit ans elle a épousé le frère de sa belle soeur. Son mari était cantonnier et garde champêtre.

Ensemble ils ont fondé une grande famille : cinq garçons et cinq filles. Femme sportive et très énergique, Lucette menait tambour battant son travail de mère de famille. Aucun moment perdu pour cette femme organisée, elle tricotait 35 pulls tous les hivers en marchant. Après avoir élevé ses enfants, Lucette a travaillé à la cantine et assuré le nettoyage des locaux.

Elle a aimé cultiver les fleurs et le quartier de Chaponnière était toujours le plus fleuri. Aujourd'hui, elle a 23 petits-enfants et 21 arrière-petits-enfants, savoure ses 80ans et se repose après une vie très active. Adhérente du club des Gorges du Nan, elle aime jouer à la belote.

Très appréciée des autres adhérents, c'est avec bonheur que ceux-ci l'ont accueillie pour son retour au club après une mauvaise chute qui l'a tenu éloignée pendant plusieurs mois et ont partagé dans la convivialité le gâteau d'anniversaire.



Au cœur du village...

REPAS DU 15 AOÛT

Les aînés se sont réunis autour d'un bon repas pour fêter ce jour dédié à la vierge, patronne de leur paroisse. Cette fête de l'assomption donnait lieu autrefois également à une grande vogue. Les familles se réunissaient pour cette occasion. Des tables étaient installées partout dans le village. Repas, bals, corsos, se succédaient pendant trois jours.

Pour des raisons de calendrier, la vogue a été avancée, mais dans le cœur des anciens le 15 août reste la vraie fête du village. Monique, Mireille et Robert ont fêté aussi leur anniversaire.



L'ETE AU CLUB

Au cours de l'été le club du Nan a aussi effectué une croisière en chansons, sur le Rhône à Serrières de Briord. Après une escale, les aînés ont partagé un délicieux repas dans une maison de maître située dans un magnifique parc arboré. Cette belle journée a donné un avant goût de vacances à tous les participants.

Un petit changement au bureau du club, Bernadette Clément a souhaité démissionner de son poste de secrétaire. Raymonde assurera le secrétariat jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le Club des Gorges du Nan reçoit toujours les résidents du Perron pour des activités ludiques et y est régulièrement invité pour différentes animations, loto, fête annuelle de l'établissement, pièce de théâtre et le 13 Octobre pour la semaine du goût.

CENTRE DE LOISIRS

L' ETÉ 2010 AU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE COGNIN LES GORGES.

Le centre de loisirs s'est installé à Cognin cet été pour la 4ème fois, avec, pour thème, « les 4 éléments » (La terre, le Feu, l'Air et l'Eau). L'équipe d'animation, expérimentée et motivée (puisque'il s'agit d'accueillants originaires du territoire et pour certains habitués des lieux) sous la direction d'Hasna Khaled, se sont appliqués à la mise en place d'activités manuelles, sportives et culturelles en lien avec le thème. Ainsi, des créations en terre, des bateaux en matériaux recyclés, des randonnées, des sorties, des baignades à la piscine de Mallevall en Vercors, etc.. ont été proposés aux enfants.

En parallèle, se sont déroulés des camps à Aiguebelette (73) et des mini camps (pêche à Pont en Royans et escalade) ayant pour but la découverte du territoire et l'accès à l'autonomie de manière ludique. Dans un environnement approprié aux loisirs, ce sont près de 122 enfants qui ont pu apprécier l'expérience de vacances sur la rive gauche.

C'est un plaisir aussi de permettre aux enfants porteurs de handicaps d'être accueillis dans de bonnes conditions dans le cadre de notre partenariat avec l'I.M.E Gingkobiloba de Vinay. Cette action s'inscrit dans une réflexion d'équipe : un professionnel formé est nommé référent d'un enfant.

Le bilan reste positif malgré une importante baisse de fréquentation cette année...

Un grand merci aux mairies de Cognin et de Mallevall en Vercors pour leur accueil chaleureux et convivial qui ont permis le bon fonctionnement de cet été.

Rappel : Les programmes des vacances de la Toussaint sont actuellement disponibles en mairie et dans les écoles. Le thème : « La forêt en chantée », c'est l'automne, la forêt ruisselle de trésors cachés. Rejoins nous vite et deviens, toi aussi, un Elfe !!!

Contacts : 04.76.36.92.10 ou 06.70.41.70.35



Balade dans les Gorges du Nan. Été 2010

Au cœur du village...

INFOS UTILES

TRANSPORT TRANSISÈRE LIGNE 5000 PONT EN ROYANS GRENOBLE VIA COGNIN LES GORGES

Le Conseil général de l'Isère, organisateur des transports réguliers, a procédé à des modifications d'horaires depuis septembre 2010. Nous vous les communiquons ci-dessous.

Sens	Cognin les Gorges Le village	Grenoble Gare rou- tière	Grenoble Place de Verdun
lundi	6h27 7h12	7h15 8h00	8h08
mardi mercredi jeudi samedi	7h12	8h00	8h08
vendredi	7h12 17h37	8h00 18h28	8h08

Sens	Grenoble Place de Verdun	Grenoble Gare rou- tière	Cognin les Gorges Le village
lundi	17h20	7h45 17h35	8h33 18h19
mardi mercredi jeudi samedi	17h20	17h35	18h19
vendredi	17h20	17h35 18h45	18h19 19h33

Depuis quelques années, cette ligne est remise en cause par les services du Conseil général avec comme justification son faible taux de passagers transportés.

Fin juin 2010, les conseillers généraux, les élus des communes traversées, des représentants des communautés de communes, les représentants d'association d'usagers du train, les exploitants de la ligne, les services techniques du Conseil Général se sont réunis pour faire le point sur cette ligne.

Dès septembre 2010, est décidée la suppression des navettes du milieu de journée.

A partir de janvier 2011, des propositions de modifications du fonctionnement de la ligne sont faites :

- Modification de l'horaire du matin pour une arrivée vers 7h30/7h45 à Grenoble.
- Création d'un arrêt matérialisé à Veurey avec une campagne de communication qui insiste sur la performance du temps de trajet, et sur l'acceptation à bord des titres de transport de la TAG
- Expérimentation d'un aller/retour supplémentaire aux heures de pointe du matin et du soir entre Grenoble et Saint Quentin, La Rivière, Rovon, Saint Just de Claix en fonction des besoins identifiés.

Pour identifier ces besoins, le Conseil général va préparer un questionnaire destiné aux habitants de notre territoire, intéressés par un transport régulier vers Grenoble, qui essaiera de cibler quelles sont les destinations sur Grenoble et quels sont les besoins en heure d'arrivée et de départ de Grenoble.

AGENCE POSTALE

Le conseil municipal du 6 septembre a entériné l'embauche définitive d'Isabelle Martinez par la commune de Cognin les Gorges pour tenir l'agence postale. Depuis la convention signée entre notre commune et la Poste, l'employée de



l'agence postale est une employée communale, la Poste reversant la somme annuelle pour la mise à disposition d'un local et l'embauche d'une personne. Cette convention, si elle n'est pas dénoncée par la commune, est valable jusqu'en 2024. Son emploi sera complété par les tâches qu'elle effectue au service du Syndicat Scolaire Intercommunal (SSI) : tenue du secrétariat du syndicat, accompagnement des enfants dans le transport du regroupement scolaire et service de la cantine scolaire.

Au cœur du village...

Son temps sera bien occupé et sa double casquette permettra d'apporter un service le plus cohérent à la population. En effet, au cours des permanences postales, les parents d'enfants scolarisés sur le regroupement pédagogique Saint Gervais/ Rovon/ Cognin les Gorges/ Malleval pourront acheter leurs cartes de repas pour la restauration scolaire ou leurs cartes de garderie. De plus, Isabelle Martinez dans le cadre de l'agence postale propose des activités courriers identiques à celle d'un bureau de Poste (vente de timbres, envoi de colis, recommandés etc...), et des activités financières de retrait d'argent ou dépôt de chèque dans le cadre des CCP ou livret A (le retrait en espèces est toutefois limité à 300 euros par personne et par semaine). Le bureau de Cognin les Gorges a été informatisé ce qui permet donc d'effectuer en temps réel vos retraits ou dépôts d'argent, et de régler par carte bancaire toutes vos dépenses de courrier.

Après toutes ces informations, rendez vous à l'agence postale communale ouverte du lundi au vendredi de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30 (fermée le mercredi après-midi) et le samedi de 09h à 11h.

BULLE DE MÔMES

C'est le nom donné au Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP).

Pour tout renseignement contactez le 04 76 36 92 10.



Bulle de mômes
Lieu de parentalité ouvert à tous. Les
lundis entre 9h15 et 11h15.

On partage
On s'amuse
On découvre
On se rencontre
On joue

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent, dans l'école de Notre Dame de l'Osier
Deux personnes vous accueillent dans ce lieu libre et gratuit.
Ouvert aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés.

Bulle de mômes est organisé par le service enfance jeunesse de la Communauté de communes de Vinay
04 76 36 92 10

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de Grenoble
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VINAY
isère
CONSEIL GÉNÉRAL
ADMR
ASSOCIATION DU SERVICE À DOMICILE

VOGUE 2010

En 2009 le foyer rural avait souhaité célébrer dignement ses 20 ans ...la fête fut riche en émotion et digne de cet anniversaire...la barre était donc très haute pour cette édition 2010

Comme à l'accoutumée les festivités ont débuté le **vendredi** soir par le concert ROCK ,qui depuis 2009 est gratuit afin de faire découvrir la scène locale mais aussi nationale au plus grand nombre...avec une programmation variée... La soirée débuta par CLOVERSEEDSgroupe de rock alternatif Clermontois: Envoûtant

Puis le groupe très attendu par ses nombreux fans: HOLOPHONICS son rock /métal, puissant et mélodique



Les Grenoblois du ROCKING SKA CLUB clôtureront cette soirée avec énergie le tout dans une ambiance feutrée

Samedi ...le traditionnel concours de pétanque a une fois de plus attiré le plus grand nombre... sous un beau soleil ... tandis que les plus petits suivaient un conte dans le parc de la résidence Saint Joseph...

Dans la soirée ...les jeunes (et les moins jeunes..) ont pu se déhancher dans la déferlante vague de mousse...déversée



Au cœur du village...

par l'équipe de SUN MUSIC lors du bal mousse ...
ambiance garantie ...!!!!

Pour célébrer ses 20 ANS le foyer rural n'avait pas hésité à relancer les chars fleuris tant appréciés autrefois... grand succèsalors cette année relancer l'inter village n'impressionna point notre joyeuse équipe...

Nos amis de Saint Pierre de Chérennes n'ont pas hésité à venir défier notre équipe cognarde..même si Cognin n'eut pas la victoire...la bonne humeur et la sportivité furent de mise et les deux équipes ont promis de se retrouver pour la revanche...



Nous remercions messieurs les maires de Saint Pierre de Chérennes et de Cognin les Gorges d'avoir brillamment participé ...



Pour clôturer cette très belle vogue 2010 le repas raviolés fut servi dans la joie et la bonne humeur malgré la pluie venue nous rappeler que la fête allait bientôt se terminer...Mais ces quelques gouttes n'ont pas entaché le magnifique feu d'artifice offert par la municipalité .

Les amateurs de vols ont également pu se retrouver durant ces deux jours lors de baptême de saut en parapente ...et la fête foraine fit comme à son habitude le bonheur de nos chérubins...même si toutes les attractions "promises" n'étaient pas au rendez-vous...

Le foyer rural remercie à nouveau tous ses membres et nombreux bénévoles...ainsi que la municipalité de Cognin les Gorges de permettre à notre village de pouvoir perpétuer nos traditions ...

2010 fut un bon cru...Rendez-vous en 2011....

ASSOCIATIONS / ARTISANS / COMMERÇANTS

Afin de mettre à jour nos fichiers, chaque association, artisan ou commerçant est priée de bien vouloir transmettre au plus tôt à la Mairie ses coordonnées et pour les associations la composition de son bureau ainsi que les coordonnées de chacun.

Avec nos remerciements anticipés.

BILAN EXPO ARTISTES LOCAUX

Une réunion pour faire le bilan de l'exposition des artistes locaux avait été programmée pour le 29 juin 2010. Suite à un problème de distribution de l'Echo des Gorges, le numéro 29 qui annonçait cette réunion est arrivée dans les boîtes aux lettres début juillet. Donc après ce coup d'épée dans l'eau, nous vous proposons une nouvelle date le vendredi 26 novembre à 20h00 à la salle du Conseil Municipal.

Au cœur du village...

NOUVEAUTE AU VILLAGE

MARCHÉ PAYSAN À COGNIN LES GORGES

Nouveauté à Cognin les Gorges, à partir du samedi 31 octobre 2010 et tous les samedis qui suivront, marché paysan sur la place de l'église (terrain de boules) avec boucher, fromager, primeurs, vente de fleurs...

Le nombre d'exposants n'est pas limité, et si vous êtes intéressés pour exposer, veuillez prendre contact avec Maryse Calendini au 06 85 06 34 15.

Espérons que les habitants de Cognin les Gorges et des environs s'emparent de ce mode de commerce qui revient à la mode, et qui rapproche consommateurs et producteurs. Et si le prix et la qualité sont au rendez-vous, les deux parties jouent gagnant-gagnant...

LOISIRS

Voici une photo du premier atelier d'art floral de la saison 2010/2011 qui s'est déroulé samedi 9/10/2010.

Actuellement une vingtaine de personnes participent à ses ateliers qui ont lieu le samedi 1 fois par trimestre de 8h00 à 12h00 ou de 13h30 à 17h30.

Lors des ateliers nous réalisons 3 compositions sous la direction de Dominique l'animatrice de Floriscola.



Le prochain samedi sera le 4/12/2010 avec pour thème : Fin d'année argentée.

Si cela vous inspire vous pouvez vous inscrire en contactant : Valerie Simoens au 04/76/38/53/34.

DECES DU PERE PARSUS

Le père Parsus a été notre curé de 1987 à 2002, et il était estimé de tous, croyants et incroyants. C'était un bon prêtre et un homme hors du commun, un historien, un érudit, possédant une mémoire exceptionnelle et s'intéressant à tout.

Il avait écrit un livre sur la résistance à Malleval très documenté et qui va être réédité.

Il ne manquait jamais sa partie de carte avec le club du 3^{ème} âge et pour cela n'hésitait pas à écouter sa sieste !..

Le père Parsus manquait de patience et était parfois coléreux, mais nous l'apprécions ainsi, ses petits défauts étant compensés par de grandes qualités.

Il s'est retiré à Champagne au Mont d'Or dans la maison

des rédemptoristes en 2002, sa surdité n'étant plus compatible avec son ministère, mais il restait en liaison épistolaire avec plusieurs habitants de Cognin, car il aimait avoir des nouvelles du village auquel il était très attaché.

Il s'est éteint le 10 août et nous laisse un souvenir impérissable.
Y.Kempf

ETAT CIVIL

Ils se sont unis :



Nasser HOUCHAT et Sylvie LOPEZ, le 19 juin 2010, 28 Rue Saint-Joseph

Eric THEIL et Sophie SOULAS, le 10 juillet 2010, 450 Chemin du Puiseau

Gilles RODET et Aline LAMBERT, le 07 août 2010, 10 Impasse des Tilleuls

Ils ont vu le jour :



Guilhem URSO, fils de Samuel et Céline URSO, le 08 septembre 2010, 127 Impasse de la Boutalavière

Nicolas Henri André REDOR, fils de Frédéric REDOR et Marie-Caroline STUTZ, le 26 septembre 2010, 10 Impasse des Tilleuls

Il nous a quitté :



Noël DUBOUCHER, le 20 août 2010, 9 Rue des Réchauds

BLOC-NOTES

- Mairie** Mardi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
Vendredi de 09h10 à 12h10 et de 14h à 19h
- Poste** Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Samedi de 09h à 11h
Fermée le mercredi après-midi
- Déchetterie** Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h
- Vinay et St.Marcellin** Mardi et vendredi : 09h à 12h et de 13h30 à 18h
Samedi : 09h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr
Site Internet: <http://cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org/>

Directeur de Publication

Albert GLÉNAT

Rédacteur en Chef

Patrice FERROUILLAT

Illustration couverture

Claire BOUTET

Service Communication

Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Philippe Melgarejo, Linda Muzard,

Ont participé à ce numéro

Le Foyer Rural, Chantal Donneger, Yvette Kempf

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.